

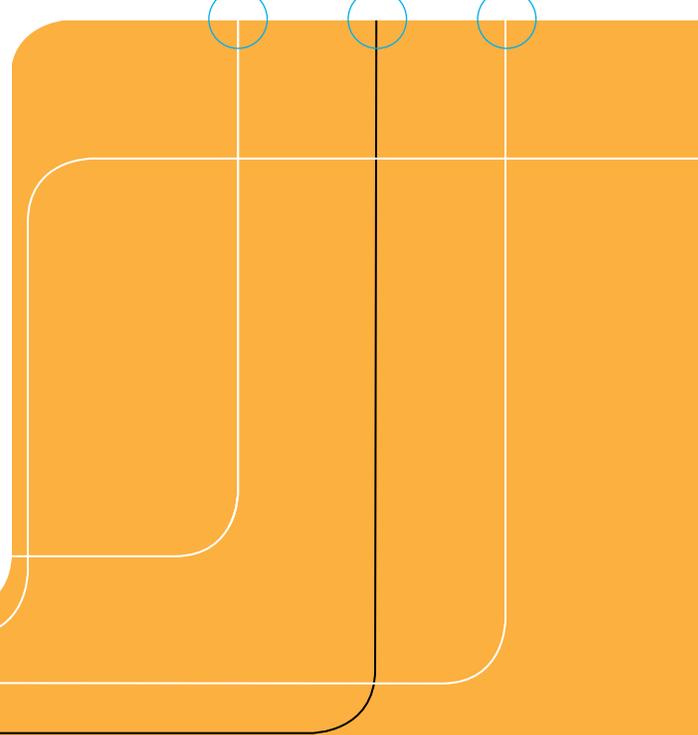


COMMISSION DE L'ÉTHIQUE  
EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

réfléchir

animer

baliser



**RAPPORT ANNUEL  
DE GESTION  
2015-2016**

ERRATUM ERRATUM ERRATUM

**RÉFÉRENCE: DOCUMENT DÉPOSÉ LE 5 OCTOBRE 2016**

Rapport annuel 2015-2016 de la Commission de l'éthique en science et en technologie  
déposé par la Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Nous avons été avisés que des coquilles se sont glissées aux pages suivantes dans le rapport annuel de la version papier qui vous a été distribuée le 5 octobre 2016 :

- Page III (chiffre romain) : le titre « Lettre du ministre » a été remplacé par « Lettre de la ministre » (voir page jointe)
- Note supplémentaire : Pour l'ensemble des numéros pages (page 1 à 43, en bas à droite) : « RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015 » vous auriez dû lire « RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016 »

Merci de prendre bonne note de ces changements!

Cabinet du leader du gouvernement  
16 janvier 2017

# Lettre de la ministre

Québec, 28 septembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

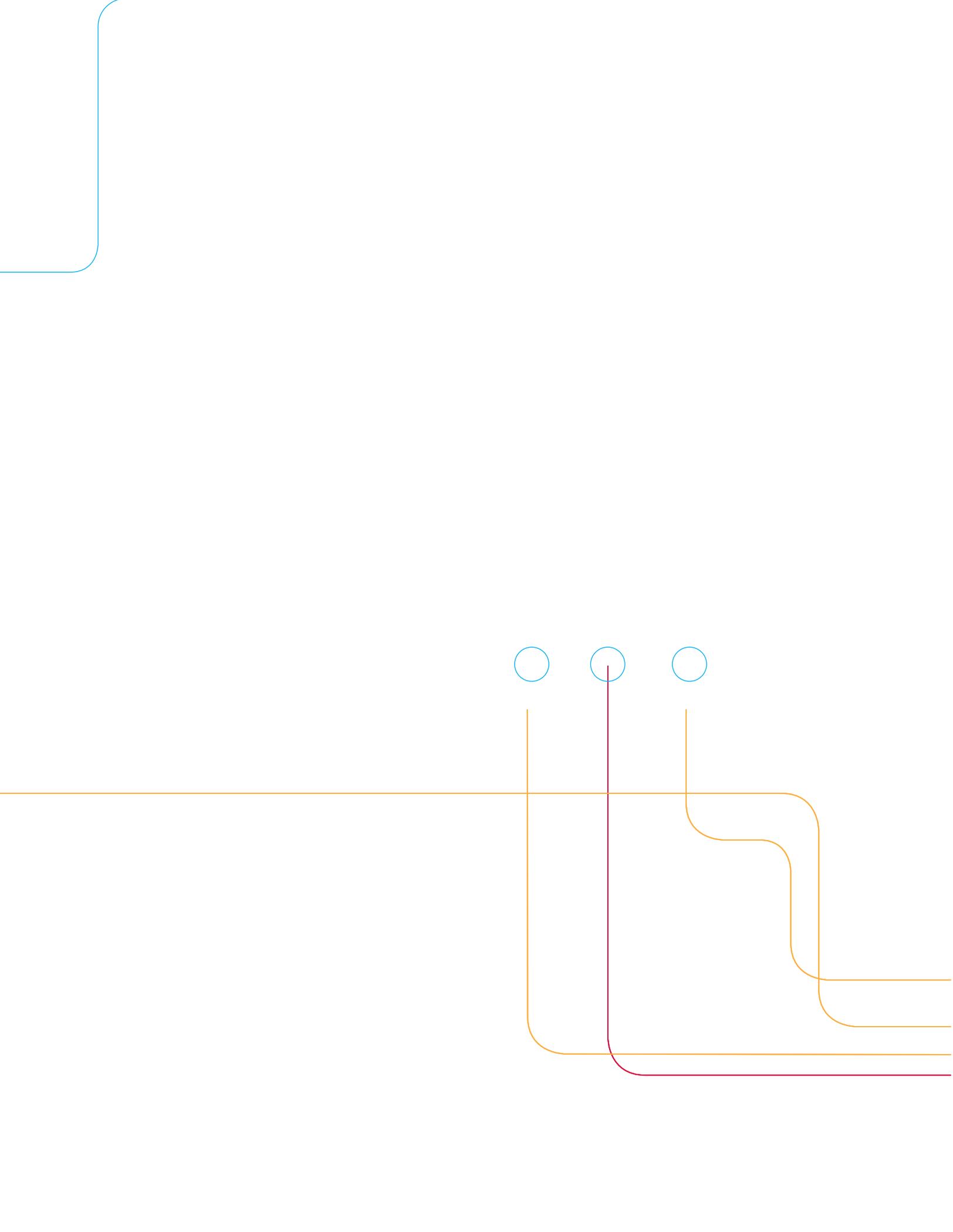
La Commission de l'éthique en science et en technologie a pour fonction de conseiller la ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. La Commission a également pour fonction de susciter la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie auprès de tous les ministères et les organismes qui lui soumettent des questions concernant une problématique spécifique.

En vertu de la Loi sur l'administration publique, je dépose à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Commission de l'éthique en science et en technologie. Ce rapport présente les résultats atteints au cours de l'année 2015-2016, en plus de répondre aux exigences gouvernementales.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Anglade  
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
Ministre responsable de la Stratégie numérique





**Commission de l'éthique  
en science et en technologie**

888, rue Saint-Jean, bureau 555

Québec (Québec) G1R 5H6

Téléphone : 418 691-5989

[www.ethique.gouv.qc.ca](http://www.ethique.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec 2016

Dépôt légal : octobre 2016

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 978-2-550-74650-8 (imprimé)

978-2-550-74651-5 (PDF)

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

# Lettre du ministre

Québec, 28 septembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

La Commission de l'éthique en science et en technologie a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. La Commission a également pour fonction de susciter la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie auprès de tous les ministères et les organismes qui lui soumettent des questions concernant une problématique spécifique.

En vertu de la Loi sur l'administration publique, je dépose à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Commission de l'éthique en science et en technologie. Ce rapport présente les résultats atteints au cours de l'année 2015-2016, en plus de répondre aux exigences gouvernementales.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Anglade  
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
Ministre responsable de la Stratégie numérique





# Lettre de la présidente

Québec, 30 septembre 2016

Madame Dominique Anglade  
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
Ministre responsable de la Stratégie numérique  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4



Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Conformément à la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion contient les résultats atteints au cours de l'année 2015-2016 en lien avec le plan stratégique 2012-2016. Ceux-ci ne sont malheureusement pas aussi précis que nous l'aurions souhaité. La prochaine planification stratégique 2017-2023 de la Commission corrigera cette lacune en tenant compte de la spécificité de notre organisme, et des indicateurs de performance mieux adaptés devraient nous permettre de mieux rendre compte de nos résultats.

Je profite du dépôt de ce rapport pour souligner l'engagement continu des membres bénévoles de la Commission et celui non moins appréciable du personnel du Secrétariat général, qui enrichissent la réflexion des membres et rendent possible la production de documents de réflexion et la publication d'avis.

Je vous saurais gré, et je vous en remercie à l'avance, de bien vouloir déposer ce rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale, comme le prévoit la Loi sur l'administration publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



La présidente,  
Me Édith Deleury

## Message de la secrétaire générale

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de gestion de la Commission de l'éthique en science et en technologie pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2016. Comme nous l'avions déjà mentionné l'an dernier, notre première planification stratégique nous a vite montré ses limites quant à la possibilité de faire une reddition de comptes précise. Toutefois, cela ne nous a jamais empêchés d'axer notre gestion sur les résultats, ce que tend à démontrer notre rapport annuel de gestion.



Le travail accompli en 2015-2016 est encore une fois remarquable compte tenu de la petite équipe qui compose le Secrétariat (8 personnes) et d'un contexte parfois difficile marqué par le non-remplacement des postes vacants à titre de membres de la Commission, un manque de personnel (congrés de maladie) et un déménagement. Nous avons également dû nous préparer à une autre migration, puisque depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, nous relevons de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Malgré cela, notre productivité a été excellente et nous avons pu continuer à déployer les efforts nécessaires pour implanter les outils qui nous permettent de mieux répondre aux exigences de la Loi sur l'administration publique et qui nous aident à améliorer notre performance.

Également, au cours de l'année, nous avons travaillé à la préparation d'une deuxième planification stratégique. Cependant, en raison de facteurs externes, nous n'avons pu mener cet exercice à terme. La présidente et les membres de la Commission ont dû prolonger pour une autre année l'application de la planification stratégique 2012-2016. Toutefois, ce report permettra au nouveau président et aux nouveaux membres qui doivent être nommés sous peu de réfléchir à la mission de la Commission et de donner une vision de ce qu'elle doit être afin de bien remplir le mandat qui lui est confié par la loi.

Ce mandat comporte deux volets : celui de donner des avis à notre ministre de tutelle et celui de susciter la réflexion. En ce qui concerne nos travaux, deux problématiques ont interpellé les membres de notre Commission au cours de la dernière année, soit le don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir et la place des nouvelles technologies dans l'école de demain.

Pour répondre au volet de notre mandat, qui est de susciter la réflexion, nous avons largement diffusé les deux publications parues en 2015-2016 et intitulées « *Enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir* » et « *L'éthique et les TIC à l'école : un regard posé par les jeunes* ». Nous avons participé à plusieurs événements pour faire connaître les enjeux liés à ces deux problématiques en plus de continuer à faire connaître ceux de nos autres avis.

Nous avons continué les travaux du comité de travail sur le trading haute fréquence. L'avis doit être publié au cours de l'automne 2016. La Commission a aussi mis en place quatre comités de travail pour aborder les enjeux éthiques que soulèvent les villes intelligentes, la manipulation génétique des embryons, la gestation pour autrui et l'intelligence artificielle. Les travaux de ces comités se poursuivront en 2016-2017 et donneront lieu à des publications ultérieurement.

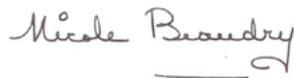
Comme par les années passées, la Commission a poursuivi son rayonnement hors du Québec. Ainsi, nous avons pris part à la 9<sup>e</sup> session du comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), qui s'est tenue à Paris les 16 et 17 juillet 2015. Précisons avec fierté que le Québec est la seule province canadienne à s'être dotée d'une Commission nationale d'éthique, ce qui fait notre spécificité et notre renommée.

La prochaine année en sera une de grand changement pour le Secrétariat, puisque le remplacement de la présidente et de la quasi-totalité des membres en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 est prévu pour l'exercice financier 2016-2017. En outre, après dix années à veiller à la bonne administration de la Commission et à la qualité des documents produits par celle-ci, il est temps pour moi de prendre ma retraite et de laisser à d'autres l'opportunité de continuer ce qui est sur une si belle lancée. Ce n'est pas sans un pincement au cœur que je quitte, mais j'ai le sentiment du devoir accompli.

Je tiens à remercier la présidente et les membres de la Commission, les experts externes tous bénévoles, sans qui rien de tout ce que nous accomplissons ne serait possible. Ils enrichissent nos travaux par une réflexion éclairée et sont d'une aide précieuse pour nous permettre de mener à bien notre mission.

Je ne saurais terminer ce rapport sans parler de l'équipe du Secrétariat de la Commission, une équipe de professionnels(les) tellement talentueuse! Le professionnalisme, la rigueur, l'autonomie et la compétence dont ils font preuve permettent à la Commission de produire des travaux d'une très grande qualité. Les avis que nous produisons sont d'ailleurs reconnus tant au plan national qu'à l'international. Ce sont eux qui sont au cœur de toutes les productions qui assurent que nous puissions remplir notre mission avec brio.

Notre équipe termine encore une fois l'année avec le sentiment de s'être acquittée de ses engagements et d'avoir rempli la mission de la Commission de manière rigoureuse et soutenue.



La secrétaire générale,  
Nicole Beaudry, notaire



réfléchir

animer

baliser



# Table des matières

Lettre du ministre .....	III
Lettre de la présidente .....	V
Message de la secrétaire générale .....	VI
Déclaration de fiabilité des données.....	1
<b>1. La Commission de l'éthique en science et en technologie.....</b>	<b>3</b>
1.1 La mission, la vision et les valeurs .....	3
1.2 Les acteurs visés .....	4
1.3 Le fonctionnement.....	4
<b>2. Les faits saillants .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Les résultats .....</b>	<b>7</b>
3.1 Enjeu 1 Compréhension et prise en compte des enjeux éthiques en matière de science et de technologie .....	7
3.2 Enjeu 2 Une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences .....	15
<b>4. Les ressources .....</b>	<b>17</b>
4.1 Les ressources humaines .....	17
4.2 Les ressources financières .....	20
4.3 Les ressources informationnelles.....	21



5. Le développement durable .....	23
6. L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.....	27
7. L'éthique et la déontologie.....	27
8. La politique linguistique.....	28
9. L'accessibilité du Web .....	29
10. La déclaration de services aux citoyens .....	29
Annexe I – Loi sur le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie .....	31
Annexe II – Code d'éthique et de déontologie .....	33
Annexe III – Formulaire de déclaration d'intérêts et de respect de la confidentialité .....	37
Annexe IV – Publications de l'année.....	41
Annexe V – Les membres de la Commission.....	42



# Déclaration de fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci a trait à la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents. Le Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Commission de l'éthique en science et en technologie respecte les conditions suivantes :

- Il décrit fidèlement le contexte dans lequel la Commission a été mise sur pied et celui dans lequel elle évolue;
- Il rend compte de l'utilisation des ressources allouées à la Commission;
- Il présente les résultats atteints à la fin de l'exercice financier 2015-2016;
- Il rend compte des obligations législatives et gouvernementales de la Commission.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la Commission a maintenu des mécanismes de contrôle, de manière à assurer le suivi de ses opérations ainsi qu'à mesurer les résultats, eu égard aux objectifs fixés.

Je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait en date du 31 mars 2016.



La présidente,  
Édith Deleury

réfléchir

animer

baliser



# 1. La Commission de l'éthique en science et en technologie

## 1.1 La mission, la vision et les valeurs

### 1.1.1 Mission

Conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés au développement de la science et de la technologie, et susciter la réflexion.

Pour accomplir cette mission d'accompagner l'innovation scientifique et technologique, la Commission exerce trois fonctions :

**réfléchir** afin que chacun des acteurs concernés travaille à assurer l'équilibre entre la science et la technologie, le bien commun et le développement durable. Pour ce faire, elle enrichit sa réflexion par une veille prospective, par des collaborations avec des experts ainsi que par des échanges soutenus avec les citoyens et les organismes, qui, sur les plans national et international, partagent les mêmes préoccupations;

**animer** des débats publics portant sur toute question éthique relative au développement scientifique et technologique. Elle agit comme un organe d'information et de sensibilisation auprès du gouvernement, du grand public et des milieux spécialisés. Elle favorise l'expression des différents points de vue et la consultation;

**baliser** les débats en faisant part du résultat de ses réflexions sous forme d'avis, de rapports ou d'études. Elle sensibilise ainsi les acteurs concernés aux mécanismes qui peuvent être mis en œuvre afin de favoriser une plus grande conscience éthique.

### 1.1.2 Vision

Par sa compétence particulière et celle des experts qui collaborent à ses travaux, la Commission assume pleinement son rôle de référence en matière d'éthique et est un *leader* reconnu autant au Québec qu'à l'étranger.

### 1.1.3 Valeurs

Les valeurs suivantes guident la réflexion des membres de la Commission dans la réalisation de sa mission : indépendance morale, rigueur, collaboration et ouverture. Les valeurs donnent un sens à l'action; de ce fait, elles reflètent la motivation d'agir et elles permettent de justifier l'action.

## 1.2 Les acteurs visés

Les acteurs visés par les travaux de la Commission de l'éthique en science et en technologie sont diversifiés :

- La ministre de tutelle de la Commission;
- Les ministères et organismes qui lui soumettent des problématiques qui soulèvent des enjeux éthiques;
- Les milieux de la recherche des domaines scientifique et technologique, du domaine social et du domaine de la santé;
- Les milieux de l'enseignement collégial et universitaire;
- Les organismes, et les réseaux d'experts et d'individus qui s'intéressent aux questions d'éthique en ce qui a trait au développement de la science et de la technologie
  - Les chercheurs
  - Les entrepreneurs
  - Les établissements d'enseignement
  - Le réseau de la fonction publique
  - Les milieux de vulgarisation scientifique
  - Les médias
  - Le grand public et les jeunes

## 1.3 Le fonctionnement

La présidente de la Commission de l'éthique en science et en technologie dirige l'organisme et en est sa principale porte-parole. Elle est soutenue par une équipe d'employés qui travaillent au sein de la fonction publique. Ce personnel est sous la responsabilité de la secrétaire générale, laquelle assure la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, avec le soutien de certaines directions du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

Me Édith Deleury agit à titre de présidente de la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Voici les membres de son personnel au 31 mars 2016 :

- Me Nicole Beaudry, secrétaire générale
- Évangéline LeBlanc, adjointe exécutive et conseillère en communication
- Dominic Cliche, conseiller en éthique
- Philippe-Aubert Côté, conseiller en éthique
- David Hughes, conseiller en éthique
- Nicole Matte, secrétaire
- Marie-Noëlle Saint-Pierre, conseillère en éthique
- Geneviève Trépanier, conseillère en éthique

## 2. Les faits saillants

### **SUPPLÉMENT - ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS AU DON D'ORGANES EN CONTEXTE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR**

L'adoption de la Loi concernant les soins de fin de vie et les nouvelles pratiques au regard du droit des personnes malades en fin de vie ont incité la Commission à aborder une autre dimension du don d'organes.

Ainsi, dans la continuité de nos avis précédents portant sur le don et la transplantation d'organes, la Commission a porté un regard éthique sur une situation particulièrement complexe et émotive : celle où une personne répondant à tous les critères pour obtenir une aide médicale à mourir pourrait aussi demander à faire don de ses organes. La Commission estimait en effet que la formulation de cette double demande soulevait de nombreuses questions éthiques pour les différents acteurs concernés.

Après avoir situé le contexte dans lequel s'inscrit la problématique, la Commission a exposé le cadre légal en distinguant le refus et l'arrêt des soins qui maintiennent les fonctions vitales, l'aide médicale à mourir ainsi que les conditions préalables au prélèvement des organes. Ces éléments nous ont permis de dégager les différents enjeux éthiques.

Le document publié au printemps 2016 contient cinq (5) recommandations faites à l'intention des acteurs concernés

### **COMMISSION-JEUNESSE 2015**

Pour une sixième fois depuis 2005, nous avons mis sur pied une Commission-Jeunesse, qui s'est tenue en avril 2015. Le thème retenu portait cette fois sur les enjeux éthiques liés à la place des technologies dans l'école de demain.

*L'éthique et les TIC à l'école : un regard posé par les jeunes* est un avis qui résulte de la réflexion éthique développée par les étudiants membres de l'édition 2015 de la Commission-Jeunesse sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en éducation. Quelles valeurs et quelles finalités devraient orienter leur utilisation? Quelles en sont les conséquences éthiques? Comment pallier les problèmes qui pourraient émerger?

La Commission-Jeunesse propose une vision réaliste et pragmatique de l'usage des TIC en classe. Elle s'appuie sur une approche nuancée, axée sur la prudence et les preuves scientifiques. Elle pose l'efficacité et la valeur pédagogique comme prérequis à leur déploiement.

L'avis contient neuf (9) recommandations à l'intention des décideurs politiques et des différents acteurs du milieu de l'éducation.

## **9<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE BIOÉTHIQUE (CIGB)**

C'est à la demande de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO que la Commission de l'éthique en science et en technologie a participé à cette session de travail.

Il est habituel pour la Commission de commenter ou de participer à la préparation des documents nécessaire aux rencontres de certains des organes de l'UNESCO tels le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), le Comité international de bioéthique (CIB) et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et technologiques (COMEST). Ces demandes nous sont toujours acheminées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, avec qui nous avons des échanges soutenus en matière d'éthique et de bioéthique.

## **UNE CINQUIÈME MIGRATION**

Un des faits marquants est sans contredit le fait que pour une cinquième année consécutive depuis son institution le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la Commission de l'éthique en science et en technologie a changé de ministre de tutelle. Placée sous la gouverne du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, elle est passée sous celle de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation le 1<sup>er</sup> avril 2016. C'est désormais auprès de ce ministère que la Commission reçoit certains services administratifs.

Chacune de ces migrations requiert de nombreux ajustements tant sur le plan administratif, légal que réglementaire. Elles créent – chaque fois – une instabilité et une insécurité autant pour les membres de la Commission que pour le personnel du Secrétariat. Cela a également un impact sur nos travaux, qui s'en trouvent parfois ralentis, voire parfois reportés.

## **DÉMÉNAGEMENT**

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de qui nous relevions en 2015-2016 a dû relocaliser les bureaux de la Commission à la suite de la reprise des lieux au 1150 Grande-Allée Ouest (Québec) par le propriétaire.

Nos nouveaux locaux sont situés au 888, rue Saint-Jean, bureau 555 (Québec) (édifice de Radio Canada) et nous nous y sommes installés depuis décembre 2015. Nous sommes bien heureux de cette relocalisation qui, de surcroît, nous permet de nous trouver non loin des bureaux du ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation. Il va sans dire que cela facilite les échanges avec le ministère.

## 3. Les résultats

### 3.1 Enjeu 1 Compréhension et prise en compte des enjeux éthiques en matière de science et de technologie

#### Orientation 1

Produire et diffuser de l'information impartiale, pertinente et utile à la prise de décision

#### Axe d'intervention

Élaboration d'avis, d'études et d'autres documents de nature éthique

#### Objectif 1

Identifier les enjeux éthiques de l'heure

Indicateur	Résultat
Documents produits (nombre et type de documents)	Supplément - <i>Enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir</i>  Commission-Jeunesse  <i>Avis – L'éthique et les TIC à l'école : un regard posé par les jeunes</i>

#### Publication du supplément

##### **ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS AU DON D'ORGANES EN CONTEXTE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR**

La Commission a d'abord pris acte que la demande d'aide médicale à mourir est désormais un droit pour une personne; elle a ensuite réaffirmé que le don d'organes est socialement acceptable et qu'il répond à la volonté exprimée d'un patient.

Elle a procédé à son analyse éthique en ayant à l'esprit que certaines valeurs sont reconnues dès lors qu'il s'agit de soins de santé. Ce sont précisément les valeurs consensuelles de dignité, d'autonomie, de bien-être, de justice et équité, qui ont guidé la réflexion des membres experts du comité de travail venus enrichir celle des membres de la Commission.

Toutefois, la Commission constate que la double demande d'aide médicale à mourir et du prélèvement des organes soulève des enjeux éthiques qui touchent autant le patient, sa famille et ses proches que les professionnels participant aux soins. Cette double demande peut également avoir des conséquences sur la société, de même que dans les établissements de santé où ces pratiques auront cours.

Ce sont ces enjeux que la Commission a fait ressortir pour bien étayer ses cinq (5) recommandations. Celles-ci sont fondées sur le respect de la dignité humaine et de l'autonomie du patient.

## **Publication de l'avis de la Commission-Jeunesse L'ÉTHIQUE ET LES TIC À L'ÉCOLE : UN REGARD POSÉ PAR LES JEUNES**

Cet avis résulte des travaux de la Commission-Jeunesse de 2015.

Dans cet avis, la Commission exprime ses préoccupations autour de trois enjeux soulevés par les TICE. Tout d'abord, comme nous l'exprimions précédemment, elle place l'efficacité et la valeur pédagogique des TICE comme prérequis essentiel à leur déploiement dans le réseau scolaire. Ensuite, elle aborde les enjeux d'équité soulevés par l'accessibilité au matériel, ainsi qu'à la connaissance et aux compétences nécessaires pour l'utiliser adéquatement. Elle met en garde contre certaines dérives possibles et propose des pistes de solutions pour les pallier, par le contrôle ou la responsabilisation des acteurs concernés.

La position développée dans cet avis plaide également pour la reconnaissance d'une pluralité d'approches en éducation et enjoint à viser un équilibre entre celles-ci. Les membres de la Commission-Jeunesse rappellent que les technologies et leurs usages peuvent avoir leur place dans le cadre scolaire, mais qu'il faut se méfier des solutions uniques et des cadres rigides.

L'avis de la Commission-Jeunesse adopté le 19 juin 2015 par les membres de la Commission contient neuf (9) recommandations à l'intention des différents acteurs impliqués. L'envoi officiel de la publication au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été fait le 20 août 2015.

Quant au lancement, il a été fait virtuellement par l'entremise de la publication d'un communiqué et d'une annonce sur notre page Facebook en septembre 2015.

### **Objectif 2**

Produire l'information en collaboration avec des experts dans les domaines concernés

<b>Indicateur</b>	<b>Résultat</b>
Diversité et nature des collaborations et des expertises	La majorité des documents produits par la Commission se préparent avec l'aide d'experts que nous consultons ou qui participent activement à nos comités de pilotage

Tout au long du processus d'élaboration d'un avis, la Commission fait appel à des spécialistes, tels des éthiciens, anthropologues, sociologues, juristes et des chercheurs dans les domaines scientifiques concernés.

Le soutien de ces experts externes nous permet de faire un état des lieux rigoureux d'une problématique particulière. En outre, leurs contributions permettent d'enrichir la réflexion des membres de la Commission. Cette réflexion doit être ouverte, pluraliste et multidisciplinaire, afin que nous puissions bénéficier d'une perspective globale pour bien faire ressortir les enjeux éthiques.

Pour le supplément sur le don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir, nous avons fait appel à sept (7) experts externes provenant de divers milieux, en plus de consulter l'organisme Transplant Québec.

Pour l'avis de la Commission-Jeunesse, nous avons invité trois (3) experts-conseils provenant de différentes universités, en plus de ceux du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), plus spécifiquement de la Direction des ressources didactiques.

Au cours de l'année 2015-2016, la Commission a démarré plusieurs projets d'avis en collaboration avec plusieurs experts externes. Ces publications seront complétées au cours de la prochaine année financière.

## Axe d'intervention

Diffusion des contenus

### Objectif 3

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication

Indicateur	Résultat
Nombre de documents expédiés (diffusion électronique et postale)	Environ 150 documents ont été expédiés et distribués lors d'événements au cours de l'année.
Nombre de téléchargements des documents provenant du site Web	Tous les documents de la Commission sont disponibles dans son site Web. Le nombre de téléchargements s'élève à 4 849.

Le nombre de documents expédiés est encore une fois cette année approximatif, compte tenu du fait que durant une grande partie de l'année 2015-2016, le poste de secrétaire et celui d'agent de communication n'ont pu être comblés. Malheureusement, le suivi de la distribution n'est pas aussi rigoureux que par les années précédentes.

L'avis de la Commission-Jeunesse a été distribué aux différents acteurs concernés, notamment aux ministres, sous-ministres et députés; aux Fédérations des commissions scolaires, aux comités de parents, établissements d'enseignement privés, syndicats d'enseignement, associations d'enseignants, ainsi qu'aux experts ayant collaboré à cet avis et aux membres de la Commission. Celui sur le don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir a également été distribué aux acteurs concernés, plus précisément aux ministres, sous-ministres et députés; aux ordres professionnels (Collège des médecins, Ordres des psychologues du Québec, Ordre des pharmaciens du Québec, Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec); réseau de soins palliatifs, Transplant Québec, organismes relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux (Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et Direction de l'éthique et de la qualité), Institut national de la santé publique; ainsi qu'aux experts ayant collaboré à cet avis et aux membres de la Commission.

Dans un souci de développement durable, la Commission continue de favoriser la transmission électronique des documents. Cet effort est en partie responsable de l'achalandage accru que connaît le site Web de la Commission. Les visiteurs proviennent en grande partie du Canada (39,82 %) et de la France (29,66 %), suivis de la Belgique (3,93 %) et des États-Unis (2,48 %). On note également une augmentation de l'achalandage d'environ 100 % pour des pays de la communauté francophone, dont Haïti, le Cameroun, l'Algérie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Le nombre de pages vues du site Web de la Commission a augmenté de 42 % par rapport à l'année passée. En effet, 243 820 pages ont été consultées, comparativement à 171 039 l'année dernière. Encore une fois cette année, les pages les plus consultées sont celles de la section « Qu'est-ce que l'éthique? », que nous avons mises à jour au cours de l'année. Le total des documents téléchargés s'élève à 4 849. Il s'agit là d'une augmentation de 9,41 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Enfin, mentionnons que les avis publiés par la Commission les plus téléchargés sont ceux portant sur la question de mourir dans la dignité (2 504), sur la procréation assistée (1 620), sur le don et la transplantation d'organes (1 605), et, enfin, sur les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle (1 325).

## Orientation 2

Positionner la Commission

### Axe d'intervention

Réflexion et animation

#### Objectif 4

Multiplier les opportunités de dialogue avec les partenaires de la société civile tant au Québec qu'à l'international

Indicateur	Résultat
Activités de sensibilisation et d'information réalisées (nombre et nature des activités, nombre de personnes rejointes)	<p><b>Congrès de l'Acfas 2015 :</b> Organisation d'une journée et demie de réflexion autour du thème suivant : Les enjeux éthiques de l'avenir en science et en technologie : au-delà de la santé.</p> <p><b>Six conférences</b> ont été prononcées lors des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 26<sup>e</sup> conférence annuelle de la Société canadienne de bioéthique : Thème: Médecine personnalisée</li><li>• 6<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale et interdisciplinaire sur la chaîne des médicaments (AIICM) Thème : Médecine personnalisée</li><li>• Congrès des milieux documentaires Thème : TIC en éducation</li><li>• Chaire de gestion du secteur de l'énergie Thème : Avenir énergétique du Québec</li><li>• Chaire publique Aeliès (Université Laval) Thème : Combattre l'anti-science</li><li>• Institut d'éthique appliquée (IDEA- Université Laval) Thème : Trading haute fréquence</li></ul> <p><b>Commission-Jeunesse sur les TIC en éducation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation de document de réflexion à l'intention des professeurs : sept (7) groupes de 30 étudiants et un groupe parascolaire, tous de niveau collégial, ont travaillé avec leurs professeurs sur cette thématique dans le cadre de leur cours Éthique et politique à la session d'hiver 2016.</li><li>• Animation lors de la fin de semaine de réflexion sur les TIC en éducation (24 personnes présentes).</li></ul> <p><b>24 heures de science :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Volet scolaire : animation de trois (3) classes de sciences de 4<sup>e</sup> secondaire au Collège François-de-Laval à Québec (105 élèves rejoints).</li><li>• Bar des sciences : groupe de discussion animé par des chercheurs sous la thématique des soins de santé personnalisés.</li></ul>

Indicateur	Résultat
Activités de sensibilisation et d'information réalisées (nombre et nature des activités, nombre de personnes rejointes)  <b>(suite)</b>	<p><b>Forum international Science et société :</b> organisation, animation d'ateliers et présentation de la CEST-Jeunesse (277 étudiants, enseignants et chercheurs joints).</p> <p><b>Top Net :</b> 25 représentations de cette pièce de théâtre qui porte sur la cyberintimidation au cours de l'année 2015-2016 (5 142 élèves joints dans différents établissements d'enseignement dans huit (8) régions du Québec).</p> <p><b>Entrevues radio et télévisuelles :</b> 10 entrevues portant sur la télésanté, les TIC en éducation, les nanotechnologies, l'avenir énergétique du Québec, le don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir, le <i>trading</i> haute fréquence et les villes intelligentes ont été données.</p> <p><b>Articles de presse</b> découlant de nos activités de sensibilisation : Cinq (5) articles ont paru dans divers médias d'information tant au Québec qu'à l'international.</p>
Fréquentation du site Web et de la page Facebook (nombre de visites)	<p><b>Site Web :</b> Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, le site a reçu 107 751 visites, soit 49,68 % de plus qu'au cours de l'année précédente.</p> <p><b>Page Facebook :</b> Au 31 mars 2016, nos publications et annonces ont rejoint 439 personnes et organismes, soit une augmentation de 149 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.</p> <p>Une moyenne de 100 personnes était rejointe par nos publications au début de l'année financière, alors qu'en fin d'année, notre moyenne était de 150 personnes.</p>
Conception et mise en place d'outils Web 2.0	<p><b>Éthique-Hebdo</b> Chaque semaine, nous publions une réflexion portant sur un événement de l'actualité.</p>

Lors du Congrès de l'Acfas qui a eu lieu du 25 au 29 mai 2015 à l'Université du Québec à Rimouski et qui avait pour thème *Sortir des sentiers battus*, la Commission a saisi l'opportunité de réfléchir aux futures innovations en science et en technologie.

Elle a donc organisé une journée et demie de réflexion autour du thème suivant : *Les enjeux éthiques de l'avenir en science et en technologie : au-delà de la santé*. Plusieurs experts dans différentes disciplines sont venus nous entretenir et échanger avec nous concernant des enjeux éthiques liés à certaines avancées qui peuvent avoir des impacts sur notre société.

Dans l'optique de bien accompagner le développement scientifique et technologique au Québec, cette réflexion prospective a permis aux membres de la Commission de constater que certaines innovations allaient demander une réflexion éthique. Nous avons notamment entrepris une réflexion sur les enjeux éthiques liés aux villes intelligentes et à l'intelligence artificielle.

La Commission ayant pour mission de susciter la discussion et la réflexion, elle essaie autant que possible de faire connaître ses travaux. À six (6) reprises au cours de l'année 2015-2016, nous avons eu l'opportunité de donner des conférences sur des sujets reliés à nos avis.

Depuis 2005, la Commission organise une Commission-Jeunesse tous les deux ans. La tenue de cet événement n'est possible qu'avec la collaboration d'enseignants en philosophie du réseau collégial qui acceptent de participer au projet. Chaque fois, les enseignants provenant de cinq cégeps à travers le Québec inscrivent le thème choisi à leur cours *Éthique et politique* au cours de la session d'hiver et travaillent sur le sujet avec leurs étudiants jusqu'en milieu de session.

Les enseignants, tout en demeurant entièrement libres de leur pédagogie, préparent leurs étudiants à partir de documents d'information et d'outils de délibération élaborés au Secrétariat de la Commission.

À la suite de cette préparation en classe, chaque collège délègue de deux à quatre étudiants pour faire partie de la Commission-Jeunesse.

La Commission est aussi un partenaire du Forum international Science et société depuis 12 ans. Pour la 16<sup>e</sup> édition de l'événement, 230 cégépiens et 30 enseignants du collégial se sont réunis au Collège Dawson pour discuter avec 17 chercheurs à propos d'enjeux de science et société, tels les changements climatiques, l'agriculture verte, le développement urbain ou le système de santé. Cet événement, auquel participe un professionnel de la Commission, contribue grandement à éveiller l'esprit critique chez les jeunes étudiants. En outre, il s'inscrit dans le mandat de la Commission, qui est de susciter la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. C'est d'ailleurs lors de cet événement que nous avons pu faire connaître l'avis de la Commission-Jeunesse 2015.

Le théâtre Parminou est un partenaire de la Commission depuis plusieurs années. Il nous permet d'informer et de sensibiliser les jeunes de façon ludique tout en étant efficace sur un sujet toujours d'actualité : la cyberintimidation. Depuis la production de la pièce *Top Net*, en 2009, il y a eu 217 représentations vues par 57 378 élèves dans 13 régions du Québec.

En septembre 2012, la pièce était ajoutée au répertoire d'outils disponibles recommandés par le ministère de l'Éducation, en matière de prévention de la violence et de l'intimidation. En novembre 2013, la production a été désignée coup de cœur en intervention par Éducaloi.

Mentionnons que la Commission n'assume plus les frais de représentation de la pièce de théâtre depuis deux ans; ce sont plutôt les différents corps policiers du Québec et les établissements scolaires qui assument ces frais.

Depuis 2013, la Commission anime une page Facebook, laquelle avait rejoint plus de 439 personnes et organismes au 31 mars 2016. Nous constatons une portée et un intérêt accrus à l'égard des publications qui ont pour thèmes les TIC en éducation, la télésanté, l'accessibilité des données privées et la procréation assistée.

Chaque semaine, nous publions une réflexion, appelée *Éthique-Hebdo*, qui vise à faire réfléchir le lecteur sur les enjeux éthiques d'un événement tiré de l'actualité. La plus large diffusion (1 646 personnes rejointes) enregistrée au cours de cette année a été l'édition du 12 février 2016 intitulé *Le miroir de l'âme : la médecine prédictive et zone délicate*.

## Axe d'intervention

Réseautage

### Objectif 5

Partager les connaissances et contribuer à la réflexion éthique sur les scènes nationale et internationale

Indicateur	Résultat
Activités de réseautage (nombre et nature des activités, organismes rejoints)	26 <sup>e</sup> conférence de la Société canadienne de bioéthique – (Winnipeg, 29 mai 2015)
Rencontres avec des organismes et des acteurs préoccupés par les mêmes problématiques	55 <sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA) de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) – Gatineau (Gatineau, 5 au 7 juin 2015)  9 <sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) de l'UNESCO (Paris, 16-17 juillet 2015)  6 <sup>e</sup> congrès de l'Association internationale et interdisciplinaire sur la chaîne des médicaments (AIICM) (Montréal, 19, 20 et 21 août 2015)  Réunion conjointe du Comité international de bioéthique (CIB) et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) – (Paris, 29-30 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2015)  8 <sup>e</sup> réunion du Comité interministériel relatif à l'UNESCO – Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (Québec, 26 février 2016)

La Commission participe à certains événements afin de faire connaître sa mission, son mandat et ses travaux.

#### 26<sup>e</sup> conférence de la Société canadienne de bioéthique

Lors de cette conférence, nous avons eu l'opportunité de présenter l'avis de la Commission intitulé : *Les soins de santé personnalisés : prudence et balises*.

Le thème de la conférence, *L'ombre et la lumière : la bioéthique et les droits de la personne*, invitait les conférenciers à considérer un large éventail de préoccupations éthiques.

Cette conférence nous a permis d'ouvrir des portes et de développer collectivement l'imagination pour identifier, analyser, évaluer, discuter et débattre à propos de sujets qui démontrent l'interaction de la bioéthique avec les droits de la personne.

## **55<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA) de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO)**

La Commission a participé aux discussions portant sur les différents enjeux proposés sous le thème *Miser sur les cultures pour encourager le rapprochement. Pourquoi et après*. Dans le contexte de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), et pour souligner le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'UNESCO, l'objectif de l'AGA de 2015 consistait à stimuler l'engagement des membres et des partenaires afin de développer une compréhension commune du rôle constructif que jouent les cultures pour faciliter le rapprochement.

Lors de cette réunion, la Commission s'est engagée à considérer sa responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures et, dans la mesure de ses moyens, elle a essayé de trouver des formules novatrices et durables pour favoriser le dialogue entre les cultures et les générations.

## **9<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) de l'UNESCO**

Lors de cette session, le CIGB a examiné deux projets de rapports du Comité international de bioéthique (CIB), le premier portant sur le principe du partage des bienfaits et le second abordant la réflexion du génome humain et des droits de l'homme.

Cette session a également été une opportunité pour le CIGB de faire des commentaires et des suggestions pour le travail préliminaire de préparation du Programme du CIB pour 2016-2017.

Au nombre des sujets de travaux qui ont été proposés et des conclusions émises lors de cette session, la Commission a retenu trois thèmes pour d'éventuelles contributions, notamment sur les biobanques privées, les *BIG Data* et l'intervention génétique sur la lignée germinale.

## **6<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale et interdisciplinaire sur la chaîne des médicaments (AIICM)**

Le thème du 6<sup>e</sup> congrès en était un d'une actualité brûlante aux retombées potentiellement importantes : *Médecine personnalisée et enjeux interdisciplinaires*.

Nous avons présenté l'avis de la Commission intitulé *Les soins de santé personnalisés : prudence et balises*. Cet avis avait été publié en août 2015.

## **Réunion conjointe du Comité international de bioéthique (CIB) et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)**

La présidente de la Commission étant à Paris pour une soutenance de thèse, elle en a profité pour assister comme observatrice à la réunion conjointe du CIB et de la COMEST.

La COMEST a présenté son rapport sur les changements climatiques. Les deux organismes ont ensuite discuté des thèmes qui pourraient faire l'objet d'un travail commun. Ceux retenus sont l'eau et la robotisation pour la COMEST, ainsi que la thérapie génique germinale (*germline gene editing*) pour le CIB.

Ce dernier thème intéresse particulièrement la Commission, qui se penche actuellement sur les enjeux éthiques liés à la thérapie génétique germinale.

## 8<sup>e</sup> réunion du Comité interministériel relatif à l'UNESCO – Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Comme chaque année, la Commission fait rapport de ses contributions aux travaux de l'UNESCO. Lors de la dernière réunion, la présidente a pu rencontrer l'ambassadrice et déléguée permanente du Canada à l'UNESCO, madame Hélène Ayotte, et l'assurer de l'entière collaboration de la Commission.

La présidente a ensuite fait une courte présentation de nos dossiers en lien avec l'UNESCO. Elle a informé que la Commission travaillait sur deux thèmes en lien avec les travaux actuellement menés par l'UNESCO, soit :

- La manipulation de l'embryon (CIB);
- L'intelligence artificielle (COMEST éthique sur la robotique).

Enfin, une des contributions importantes au cours de l'année 2015-2016 fut celle de la secrétaire générale de la Commission. En novembre dernier, l'UNESCO a fait appel à elle en raison de sa double expertise comme gestionnaire et comme éthicienne. Son mandat consistait à aller sur place pour conseiller les autorités du Tchad et celles de l'archipel des Comores (deux pays de l'Afrique subsaharienne) sur les modalités de création d'un comité national d'éthique. Tous les frais inhérents à ce déplacement ont bien entendu été assumés par l'UNESCO.

## 3.2 Enjeu 2 Une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences

### Orientation 3

Mettre en place et structurer le développement du savoir et des compétences

### Axe d'intervention

Systématisation de l'organisation du travail

### Objectif 6

Élaborer et mettre en œuvre des processus et des outils de gestion

Indicateur	Résultat
Nombre d'outils de gestion (nouveaux et révisés)	Réalisation d'un plan de classification et de tableau de bord

Depuis 2013, la Commission requiert les services du Centre de services partagés du Québec pour l'appuyer dans la mise en place d'un système de gestion documentaire. Par souci d'indépendance et d'efficacité, et considérant les multiples migrations que la Commission a vécues, elle estime essentiel d'avoir son propre système de gestion documentaire.

Le plan de classification et le calendrier de conservation sont terminés. Au cours de l'année 2016-2017, la Commission devrait entreprendre l'implantation des documents électroniques.

## Axe d'intervention

Développement du savoir et du capital humain

### Objectif 7

Maintenir et développer l'expertise et la compétence des membres de la Commission et du personnel

Indicateur	Résultat
Formations, colloques et conférences (nombre et nature des activités, nombre de personnes les ayant suivies)	Treize (13) participations à des conférences, colloques ou formations réalisées par sept (7) employés
Pourcentage de la masse salariale affecté à la formation	Moins de 0,1 % de la masse salariale

La Commission encourage la participation de ses employés aux colloques et aux conférences scientifiques, lesquels enrichissent la réflexion des membres de son équipe. Cette année, treize (13) participations ont été recensées pour l'ensemble des employés du Secrétariat. Ces participations qui favorisent le développement des compétences avaient pour sujets la pérennisation des données et du matériel de recherche, l'éthique de la recherche, l'éthique organisationnelle, la santé, la gestation pour autrui, les villes intelligentes, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Ainsi, la CEST a investi un total de 2 067,14\$ dans la formation de son personnel, ce montant représentant moins de 0,1 % de sa masse salariale. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation excluant les salaires du personnel.

### Évolution des dépenses en formation

	2015-2016
Proportion de la masse salariale	0,1 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	Nd
Montant alloué par personne	295,30 \$
Total	3 585 \$

### Objectif 8

Instaurer des mécanismes permettant le transfert et le partage des connaissances

Indicateur	Résultat
Élaboration et mise en place des mécanismes	S.O.
Nombre et nature des activités réalisées	Réunions d'équipe

L'équipe du Secrétariat se réunit tous les quinze jours pour discuter des dossiers. Le partage des dossiers se fait dans un espace électronique commun. Les professionnels discutent entre eux de leurs dossiers respectifs, ce qui permet un certain recul tout en enrichissant leur réflexion.

## 4. Les ressources

### 4.1 Les ressources humaines

#### 4.1.1 L'évolution de l'effectif

Outre le dirigeant de l'organisme, le Secrétariat de la Commission de l'éthique en science et en technologie est composé d'une équipe de huit (8) employés, soit un (1) cadre, six (6) professionnels et un (1) fonctionnaire. Cinq de ces postes sont permanents et trois sont occasionnels (deux professionnels et un fonctionnaire).

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du programme d'accès à l'égalité en emploi. L'offre d'employés formés et compétents en éthique est assez faible au Québec. Il est même possible d'affirmer que ces ressources humaines sont rares, lorsque l'on circonscrit leur expertise au développement de la science et de la technologie. C'est pourquoi, malgré sa bonne volonté, la Commission ne respecte pas les exigences en matière d'égalité à l'emploi en ce qui concerne le taux d'embauche des groupes cibles. Néanmoins, le taux de représentativité des femmes dépasse la parité.

#### Nombre d'employés en poste<sup>1</sup> par secteur d'activité au 31 mars, de 2013-2014 à 2015-2016

Secteur d'activité	Nombre d'employés en poste au 31-03-2014	Nombre d'employés en poste au 31-03-2015	Nombre d'employés en poste au 31-03-2016
Administration et secrétariat	2	2	2
Recherche	5	5	5
Communication	1	1	1
Effectifs totaux	8	8	8

#### Évolution de l'effectif utilisé, de 2013-2014 à 2015-2016

Effectif	2014	2015	2016
Nombre d'employés autorisés	8	8	8
Masse salariale utilisée (000 \$)	371,3	433,1	514, 915

1 Ne pas confondre le nombre de personnes en poste à temps complet (ce qui inclut les employés occasionnels à temps complet) et le nombre d'équivalents temps complets autorisés (ce qui n'inclut pas les employés occasionnels à temps complet).

### Nombre d'employés ayant pris leur retraite, de 2013-2014 à 2015-2016

	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2012-2013	0	0	0
2013-2014	0	0	0
2014-2015	0	0	0
2015-2016	0	0	0

### Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
Total de personnes embauchées	0	0	1

### Taux d'embauche de femmes en 2015-2016 par statut d'emploi

	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
Nombre de femmes embauchées	0	0	1
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	0%	0%	100%

### Taux de représentativité des femmes dans l'effectif en poste au 31 mars 2016

	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
Nombre total d'employés en poste	1	3	1
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif en poste par statut d'emploi	100%	75%	100%

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif en poste, résultats comparatifs au 31 mars, de 2013-2014 à 2015-2016**

	Communauté culturelle	Autochtone	Anglophone	Personne handicapée
Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2016	0	0	0	0
Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2016 (%)	0	0	0	0
Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2015	0	0	0	0
Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2015 (%)	0	0	0	0
Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2014	0	0	0	0
Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014 (%)	0	0	0	0

#### 4.1.2 Boni au rendement

Pour l'exercice financier 2015-2016, la Commission n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement en ce qui concerne la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

#### 4.1.3 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi

## Répartition de l'effectif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

Catégorie d'emploi	ETC utilisés	Nombre d'employés au 31 mars 2016
Personnel d'encadrement	1	1
Personnel professionnel	6	6
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1	1
Sous-total	8	8
Étudiants et stagiaires <sup>2</sup>	0	0
Total	8	8

La Commission a respecté la cible d'ETC fixée par le Conseil du trésor pour l'exercice financier 2015-2016 pour un total de 8 ETC autorisés, pour une consommation réelle de 7,8 ETC.

### 4.1.5 La santé, la sécurité et le bien-être

La qualité de vie au travail, les saines habitudes de vie et la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle sont au cœur des préoccupations des dirigeants de la Commission.

## 4.2 Les ressources financières

La Commission a pris les moyens nécessaires pour donner suite aux mesures budgétaires mises en place par le Secrétariat du Conseil du trésor le 16 juin 2015, afin de générer des économies additionnelles visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Des efforts importants ont été consacrés à l'atteinte de cette cible. Seules les dépenses ayant un caractère incontournable à la poursuite de la mission de la Commission ont été engagées.

<sup>2</sup> Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

## Dépenses et évolution par secteur d'activité, de 2014-2015 à 2015-2016

Secteur d'activité	Budget des dépenses 2015-2016 (000 \$)	Dépenses réelles 2014-2015 (000 \$)	Dépenses réelles 2015-2016 (000 \$)	Écart <sup>3</sup> (000 \$)	Variation <sup>4</sup> (%)
Traitement	368,4	433,1	514,9	81,8	18,9
Fonctionnement	288,1	140,9	78,7	(62,2)	(44,1)
Total	656,5	574,0	593,6	19,6	3,4

### 4.2.1 Le coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

La Commission n'est toujours pas en mesure de déterminer avec précision un coût de revient pour ses services non tarifés. Soucieuse de respecter la Loi sur l'administration publique et lorsque le nombre de ses employés le permettra, elle entend prendre connaissance du guide de référence produit par le Contrôleur des finances, suivre la formation sur la méthodologie de calcul des coûts de revient dès que possible et voir si cela est applicable à sa situation. Le cas échéant, elle prendra les mesures qui s'imposent afin d'arriver à effectuer ces calculs rigoureusement.

### 4.2.2 Les contrats de services

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17), la Commission déclare ne pas avoir conclu de contrat de services de 25 000 \$ et plus entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016.

## 4.3 Les ressources informationnelles

La Commission est soutenue par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en ce qui concerne les ressources informationnelles. Il lui incombe d'assurer la reddition de comptes en la matière.

3 L'écart entre les dépenses de l'année antérieure et la présente année s'explique par le fait que les honoraires des titulaires d'emploi supérieur sont désormais payés en rémunération et non plus en fonctionnement.

4 Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

réfléchir

animer

baliser



## 5. Le développement durable

La Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) n'a pas encore de plan d'action de développement durable (PADD). L'élaboration d'un premier PADD avait débuté en 2012, mais le contexte organisationnel et les nombreuses migrations ont fait en sorte qu'il n'a pu être complété. Cependant, la Commission travaille toujours à l'élaboration d'un PADD en fonction des objectifs de la stratégie gouvernementale; il devrait paraître lorsque les travaux sur le nouveau plan stratégique seront complétés.

Bien que la Commission n'ait pas de PADD en vigueur, elle a tout de même réalisé des actions en lien avec le développement durable (et la stratégie 2008-2014).

### ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

No	Objectif gouvernemental	Actions	Résultats de l'année
1	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Sensibiliser les membres de la CEST et les lecteurs de ses publications au développement durable.	<p>Trois chroniques <i>Éthique-Hebdo</i> (publiées sur la page Facebook de la CEST) ont porté sur le développement durable, notamment sur notre rapport à l'énergie afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (2 octobre 2015), sur la confiance des citoyens face à l'État en matière de gestion des eaux usées (16 octobre 2015) et sur les programmes électoraux en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Intégration d'articles portant sur le développement durable dans la revue de presse transmise au personnel et aux membres de la CEST. Par exemple : « Attention aux plastiques biodégradables », <i>Le Devoir</i>, 4 avril 2015; « Production d'hydrogène propre », <i>Agence France-Presse</i>, 6 avril 2015; « Le Canada n'est pas bien préparé aux déversements dans l'Arctique », <i>La Presse Canadienne</i>, 5 juillet 2015; « Vers un réchauffement mondial de 2,7 °C », <i>Agence France-Presse</i>, 1<sup>er</sup> octobre 2015; « Québec demande une injonction pour forcer TransCanada à se conformer aux lois », <i>Le Devoir</i>, 1<sup>er</sup> mars 2016; etc.</p>

## ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE (SUITE)

No	Objectif gouvernemental	Actions	Résultats de l'année
1	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Participer à des ateliers ou séminaires concernant le développement durable pour nourrir la réflexion de la CEST et des participants sur le sujet.	Une professionnelle de la Commission a assisté à trois activités portant notamment sur la rédaction du Plan d'action de développement durable offert par le MDDELCC et sur la norme BNQ 21000, qui a pour but d'encourager et de faciliter la prise en compte et l'application des principes de la Loi sur le développement durable principalement, dans les organisations québécoises.
6	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.	Lors de la tenue d'activités, favoriser des traiteurs qui servent leurs repas dans des contenants recyclables.  Réduire de manière significative (de 1 000 à 500 ou parfois 100 exemplaires) la quantité d'impressions papier des publications de la CEST afin de diffuser davantage des publications numériques sur le site Web ou par courriel.

## OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Certains des objectifs proposés dans la Stratégie de développement durable 2008-2014 n'ont pu être retenus par la Commission, soit parce qu'elle les prend déjà en compte dans ses activités, parce qu'ils sont hors de son champ d'intervention ou en raison de la petite taille de l'organisation et du nombre limité d'actions réalisables.

No	Objectif gouvernemental non retenu dans le PADD	Motif pour lequel l'objectif gouvernemental n'a pas été retenu
2	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	Hors du champ d'intervention de la CEST
3	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.	Non retenu en raison de la petite taille de l'organisation et du nombre limité d'actions réalisables
4	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention, et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	Déjà pris en compte dans les activités de la CEST

## OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS (SUITE)

No	Objectif gouvernemental non retenu dans le PADD	Motif pour lequel l'objectif gouvernemental n'a pas été retenu
5	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité, et en atténuer les conséquences.	Hors du champ d'intervention de la CEST
8	Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.	Déjà pris en compte dans les activités de la CEST
9	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	Hors du champ d'intervention de la CEST
10	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.	Déjà pris en compte dans les activités de la CEST
11	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	Non retenu en raison de la petite taille de l'organisation et du nombre limité d'actions réalisables
12	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	Hors du champ d'intervention de la CEST
13	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	Hors du champ d'intervention de la CEST
14	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	Déjà pris en compte dans les activités de la CEST
15	Accroître le niveau de vie.	Hors du champ d'intervention de la CEST
16	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	Hors du champ d'intervention de la CEST
17	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.	Hors du champ d'intervention de la CEST
18	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	Non retenu en raison de la petite taille de l'organisation et du nombre limité d'actions réalisables

## OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

No	Objectif gouvernemental non retenu dans le PADD	Motif pour lequel l'objectif gouvernemental n'a pas été retenu
19	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	Hors du champ d'intervention de la CEST
20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.	Hors du champ d'intervention de la CEST
21	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	Non retenu en raison de la petite taille de l'organisation et du nombre limité d'actions réalisables
22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	Hors du champ d'intervention de la CEST
23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	Hors du champ d'intervention de la CEST
24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	Hors du champ d'intervention de la CEST
26	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Hors du champ d'intervention de la CEST
27	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.	Hors du champ d'intervention de la CEST
28	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.	Déjà pris en compte dans les activités de la CEST
29	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	Déjà pris en compte dans les activités de la CEST
30	Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.	Non retenu en raison de la petite taille de l'organisation et du nombre limité d'actions réalisables

### RETRAIT D'ACTIONS

S/O

### RECOMMANDATIONS OU COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

## 6. L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

En 2015-2016, la Commission a reçu deux demandes officielles d'accès à l'information. La première concernait l'obtention des rapports annuels des trois dernières années en version papier. La deuxième concernait une demande de rapports ou de résultats d'évaluation transmis au Secrétariat du Conseil du trésor par notre organisme aux fins d'évaluation d'un programme.

Aussi, aucune demande d'accès à des documents en format adapté n'a été effectuée par des personnes handicapées.

La secrétaire générale est responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la Commission.

## 7. L'éthique et la déontologie

Un code d'éthique en vigueur, lequel se trouve en annexe du présent rapport, s'adresse aux membres de la Commission. Il est disponible en version électronique sur notre site Web. Il est à noter que pour l'année 2015-2016, aucun manquement n'a été signalé en matière d'éthique ou de déontologie.

Le personnel est également sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et il se conforme aux directives du plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale.

## 8. La politique linguistique

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (PLG), et en l'absence d'une politique linguistique institutionnelle, la Commission respecte les principes généraux de la PLG. Elle doit adopter celle de son ministère d'attache.

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE	
Avez-vous un mandataire?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Oui
Avez-vous un comité permanent?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPROBATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE	
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	1
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	

## 9. L'accessibilité du Web

### **Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01)**

Le site Web de la Commission est conforme au Standard d'accessibilité depuis sa refonte, laquelle a été effectuée en juillet 2013 par l'entreprise NOFOLO (maintenant Sigmund). Il est exigeant pour un organisme qui ne dispose pas de webmestre, ni même d'un employé formé en la matière, d'animer un site Web. L'obligation de respecter le Standard complexifie en outre la tâche. Les employés affectés à la gestion du site Web ont reçu une courte formation en 2013, dans le but de pouvoir maintenir la conformité au Standard.

### **Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)**

Les documents téléchargeables visés par le Standard sont maintenant presque tous accessibles. Il ne reste que quatre (4) documents à traiter pour confirmer la conformité de tous les documents de la Commission au Standard. Malheureusement, nous n'avons pu allouer un budget pour rendre accessible au moins un de ces quatre documents. Pour la prochaine année, nous souhaitons pouvoir le faire. Nous tiendrons compte de cela dans nos prévisions budgétaires au regard de l'édition de nos nouveaux documents, afin que ceux-ci soient conformes.

Depuis quelques années, dans un souci d'économie, la Commission essayait de réaliser elle-même la mise en pages de ses documents. Or, l'ampleur de la tâche, particulièrement en regard du standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable nécessite maintenant que nous utilisions des ressources externes qualifiées pour le faire.

### **Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03)**

Il n'y a pas de contenu multimédia accessible par l'entremise de notre site Web. La Commission n'entend pas non plus avoir recours à cette technologie au cours du prochain exercice financier, car elle ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pouvant assurer le respect du Standard.

## 10. La déclaration de services aux citoyens

La Commission agit comme organisme conseil et n'a donc pas à produire de déclaration de services aux citoyens.

réfléchir

animer

baliser



# Annexe I – Loi sur le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie

LOI EN VIGUEUR AU 31 MARS 2016

L.R.Q., chapitre M-15.1.0.1 (réf.: articles 45.1 et 45.2)

La loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a institué notre organisme qui est une personne morale mandataire de l'État.

Le secrétariat de la Commission est situé au 888, rue Saint-Jean, bureau 555, Québec, (Québec) G1R 5H6.

## Mission

L.R.Q., chapitre M-15.1.0.1 (réf.: article 73)

La Commission a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. La Commission a également pour fonction de susciter la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie.

## Fonctions

L.R.Q., chapitre M-15.1.0.1 (réf.: article 74)

Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. La Commission peut également, de sa propre initiative, soumettre au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relevant de sa compétence.

Elle doit en outre communiquer au ministre les constatations qu'elle a faites et les conclusions auxquelles elle arrive.

La Commission peut rendre publics ses avis, ses recommandations, ses constatations et ses conclusions après en avoir informé le ministre dans un délai raisonnable.

## Nomination et mandat des membres de la commission

L.R.Q., chapitre M-15.1.0.1 (réf.: articles 66 à 71)

La Commission se compose de 13 membres, dont un président, nommé par le gouvernement. Le gouvernement a également nommé un observateur, mais sans droit de vote. Le président administre la Commission.

### Nomination

Ces membres possèdent une expertise en éthique et proviennent des milieux de la recherche universitaire et industrielle, dans les domaines des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et du génie et des sciences biomédicales, du milieu de l'éthique, des milieux de pratiques et de la société civile.

### Mandat du président et des membres de la Commission

Les membres de la Commission, dont le président, sont nommés pour au plus trois ans.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

# Annexe II – Code d'éthique et de déontologie

## des membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec

La Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, ci-après appelée « la Commission », encourage ses membres à se comporter de façon à préserver la confiance du ministre qu'elle conseille, celle des acteurs concernés par les enjeux éthiques du développement scientifique et technologique et de la société civile dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

La Commission accomplit une mission d'intérêt public en raison même de ses activités, et du fait que celles-ci sont financées par l'ensemble de la collectivité. La Commission doit donc remplir sa mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect des valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère la Commission sont :

1. **La compétence** : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition;
2. **L'impartialité** : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans;
3. **L'intégrité** : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs;
4. **La loyauté** : L'administrateur est conscient qu'il représente la Commission auprès des acteurs concernés et de la population. Il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations prises par cette dernière;
5. **Le respect** : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

### Objet et champ d'application

1. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, qu'ils soient membres réguliers ou observateurs. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncés dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) et vise à les compléter.
2. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Commission, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres.
3. En cas de divergence entre les normes et les règles contenues au présent code et celles prévues au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

## Principes généraux

4. Les membres de la Commission sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie sur toute question relative aux enjeux éthiques associés à l'évolution et aux applications de la science et de la technologie. À ce titre, les membres de la Commission sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

## Devoirs et obligations

### Rigueur et intégrité

6. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, se conformer aux principes suivants :
  - Ils doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la Commission;
  - Ils ne doivent conserver d'intérêts personnels, autres que ceux autorisés par le présent Code, sur lesquels les activités de la Commission auxquelles ils participent pourraient avoir une influence quelconque;

Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances; ils doivent agir avec bonne foi, compétence, diligence, rigueur, assiduité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté.

### Discrétion

7. Les membres respectent la confidentialité des discussions et échanges de leurs collègues et de la Commission ainsi que des décisions de cette dernière, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que des informations qui leur sont communiquées ou transmises dans le cadre de leurs fonctions.
8. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public.
9. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisée par la Commission.
10. Les membres de la Commission doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions lorsque cela est de nature à nuire à la crédibilité et à l'apparence d'impartialité de la Commission.
11. Les membres appelés ou invités à représenter officiellement la Commission doivent au préalable obtenir l'autorisation expresse de la Commission ou du président et ne peuvent d'aucune manière lier autrement la Commission.

### Neutralité politique

12. Les membres doivent dans l'exercice de leurs fonctions, prendre des décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

## Avantages et influence

13. Les membres de la Commission ne peuvent accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur.
14. Les membres de la Commission ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Les membres de la Commission doivent, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

## Conflits d'intérêts

16. Dès leur nomination, les membres évitent de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de leurs fonctions et la poursuite des buts de la Commission; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans les cas où les intérêts du membre entrent en conflit avec ses fonctions officielles.
17. Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts, les situations suivantes :
  - L'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles un membre de la Commission a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que des biens, équipements et services de la Commission;
  - L'utilisation par un membre de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers;
  - la participation à une délibération ou à une décision de la Commission sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin d'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers.
18. Les membres qui sont en situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle doivent divulguer cette situation à la Commission dans les meilleurs délais. La substance du conflit d'intérêts est consignée dans une annexe du compte rendu de la réunion. Il est fait mention de la divulgation du membre au compte rendu.
19. Les membres s'abstiennent de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, le membre doit notamment se retirer de la réunion de la Commission ou des comités de travail pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.
20. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres de la Commission, à l'exception de l'allocation ou de la compensation à laquelle ils ont droit dans le cadre de leurs fonctions le cas échéant.

## L'après-mandat

21. À l'expiration du mandat, les membres ne peuvent tirer, pour eux-mêmes ou un tiers, d'avantages indus de la charge publique qu'ils ont occupée.
22. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions.

## Mesures d'application

23. Le président doit en collaboration avec le secrétaire général de la Commission, s'assurer du respect du présent Code par les membres.
24. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir envers les membres de la Commission est le président de la Commission de l'éthique en science et en technologie. C'est le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui intervient lorsqu'il s'agit du président de la Commission.
25. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
26. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.
27. Sur conclusion qu'un membre de la Commission a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
28. La sanction imposée est la réprimande ou la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

## Dispositions finales

29. Au moment de son entrée en fonction, les membres de la Commission attestent qu'ils ont pris connaissance du présent code et se déclarent liés par ses dispositions en apposant leur signature au formulaire en annexe.
30. Aux fins du présent code, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.
31. Le présent code entre en vigueur dès son adoption par la Commission.

### FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

**Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec**

Nom (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date (année-mois-jour) : \_\_\_\_\_

# Annexe III – Formulaire de déclaration d'intérêts et de respect de la confidentialité

## Déclaration d'intérêts

### Application

La présente s'applique à toute personne participant aux travaux de la Commission de l'éthique en science et en technologie [ci-après : la Commission] à titre d'expert externe.

Elle n'a pas pour objet de limiter la participation, mais d'assurer la plus grande transparence dans les travaux de la Commission.

### Principes

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'une personne se retrouve dans une situation où, objectivement, son jugement professionnel dans le cadre d'une fonction est susceptible d'être ou de paraître influencé par d'autres considérations, qu'elles soient de nature personnelle, financière ou en lien avec ses activités professionnelles. Un conflit d'intérêts peut être réel, potentiel ou apparent.

Le conflit d'intérêts résulte d'une situation où l'indépendance d'une personne est menacée. D'emblée, il est important de mentionner qu'il ne s'agit pas en soi d'une faute, mais être en situation de conflit d'intérêts peut devenir une occasion de faute.

Par exemple, un conflit d'intérêts devient réel lorsqu'une personne appelée à collaborer aux travaux de la Commission a un intérêt auprès d'une entité visée par ces travaux ou ayant un intérêt dans les recommandations de la Commission. Cet intérêt peut se manifester, notamment, par une implication financière de la personne dans cette entité ou parce qu'un proche y est étroitement associé. Alors, cet intérêt secondaire est susceptible d'influencer son jugement professionnel dans le cadre de sa collaboration aux travaux de la Commission.

Il y a apparence de conflit d'intérêts lorsqu'il est raisonnable et justifié de croire qu'une personne appelée à collaborer aux travaux de la Commission est en situation de conflit d'intérêts, même si on ne peut démontrer l'existence d'un réel conflit d'intérêts. La personne se place alors dans une situation où, selon la perception d'une personne raisonnablement informée, son intérêt personnel est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de ses fonctions pour la Commission.

Compte tenu, notamment, de la rareté de l'expertise, du degré de spécialisation de l'expertise recherchée pour certains travaux et de la nécessité d'établir des réseaux de collaboration, les situations de conflit d'intérêts sont inévitables.

Il est reconnu que les antécédents, les idées, les partis pris, les expériences personnelles et les influences pouvant influencer sur leurs points de vue ou leurs réactions envers quelqu'un ou quelque chose varient d'une personne à une autre. Dans certaines situations, il peut être souhaitable, voire essentiel, que les personnes mettent à contribution leur expérience, leur expertise ou leurs connaissances pour trouver des solutions à des problèmes actuels. Une expertise dans un secteur donné ou une bonne connaissance des questions pertinentes, ne signifie pas nécessairement qu'une personne est en conflit d'intérêts. La même logique s'applique à une personne qui tient des points de vue sur une question pertinente au mandat du comité. Cependant, une partialité qui risque de porter préjudice à l'issue de la question mènera à un conflit d'intérêts.

En conséquence, toutes les personnes appelées à collaborer aux travaux de la Commission et visées par les présentes doivent, avant d'entreprendre ces travaux et sur une base continue ensuite, divulguer dans les meilleurs délais toute situation de conflit d'intérêts, telle que définie.

**Nature de l'intérêt:** \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Le soussigné déclare **n'avoir aucun intérêt** direct ou indirect, réellement, potentiellement ou apparemment en conflit avec ses fonctions auprès de la Commission.

Nom (en caractères d'imprimerie): \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date (année-mois-jour): \_\_\_\_\_

## Déclaration de respect de confidentialité

Les personnes appelées à collaborer aux travaux de la Commission de l'éthique en science et en technologie [ci-après : la Commission] doivent s'engager à respecter le caractère confidentiel de tout renseignement, information ou document dont ils prendront connaissance dans le cadre de ces travaux, qu'ils soient transmis par la Commission ou par un tiers. Cette information ne doit en aucun cas être divulguée à d'autres personnes que celles qui collaborent aussi aux travaux de la Commission, à moins qu'il ne soit légalement requis de le faire.

Une personne appelée à collaborer aux travaux de la Commission ne doit en aucun cas utiliser l'information obtenue dans le cadre de cette collaboration en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

De plus, les personnes appelées à collaborer aux travaux de la Commission doivent s'engager à prendre avec diligence toutes les mesures raisonnables afin de préserver la confidentialité de l'information et à détruire ou remettre l'information confidentielle aux autorités compétentes de la Commission dès la fin des travaux qui auront requis cette information confidentielle et à n'en conserver aucune copie en leur possession ou sous leur contrôle.

### FORMULAIRE D'ENGAGEMENT AU RESPECT DE CONFIDENTIALITÉ

- Je certifie avoir lu et compris les lignes directrices de la Commission en matière de respect de la confidentialité et je m'engage à respecter les obligations qu'elles comportent de ma part.
- Je m'engage à respecter la confidentialité de toute information reçue dans le cadre de la réalisation de mes activités et obligations pour la Commission et à en faire une utilisation appropriée.

Nom (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date (année-mois-jour) : \_\_\_\_\_

réfléchir

animer

baliser



## Annexe IV – Publications de l'année

<b>Avis</b>	<i>L'Avis L'éthique et les TIC à l'école : un regard posé par des jeunes</i>
<b>Suppléments</b>	<i>Enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir</i>
<b>Documents administratifs</b>	<i>Rapport annuel de gestion 2014-2015</i>
<b>Documents de réflexion</b>	
<b>Rapports</b>	
<b>Mémoires</b>	

## Annexe V – Les membres de la Commission

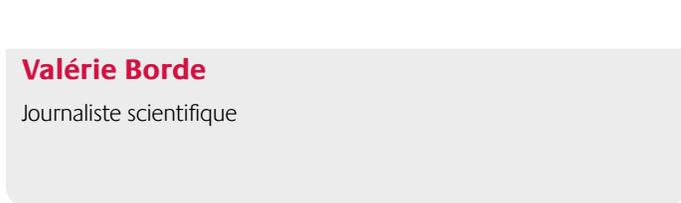
### **Présidente M<sup>e</sup> Édith Deleury**

Professeure émérite  
Faculté de droit, Université Laval



### **Denis Beaumont**

Directeur général  
TransBIOTech



### **Valérie Borde**

Journaliste scientifique



### **Françoise Guénette**

Journaliste indépendante



### **D<sup>r</sup> Pavel Hamet**

Professeur titulaire  
Département de médecine  
Université de Montréal



**D<sup>re</sup> Annie Janvier**

Néonatalogiste et éthicienne clinique  
Centre de recherche du CHU Sainte-Justine



**Bernard Sinclair-Desgagné**

Professeur titulaire  
Chaire d'économie internationale et de gouvernance  
HEC Montréal

**Dany Rondeau**

Professeure chercheuse  
Département des lettres et humanités  
Université du Québec à Rimouski



**Observateur Luc Castonguay**

Sous-ministre adjoint  
Direction générale de la planification, de la performance et  
de la qualité • Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Commission de l'éthique en science  
et en technologie**

M<sup>re</sup> Nicole Beaudry  
Secrétaire générale







[www.ethique.gouv.qc.ca](http://www.ethique.gouv.qc.ca)

Commission  
de l'éthique  
en science  
et en technologie

Québec 